

Faire progresser son CSE

pour améliorer le dialogue social et la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

Vous avez ...



- Un besoin d'organisation, de méthode, d'objectif commun... pour un meilleur fonctionnement de l'instance CSE (et de son éventuelle commission SSCT) ?
- Un intérêt à améliorer ou renforcer les liens entre CSE et salariés ?
- Des sujets RH ou conditions de travail à traiter (prévention des risques, RPS, charge de travail, absentéisme, égalité F-H...) ?
- Des difficultés à aborder des sujets stratégiques ou organisationnels ? Ou un contexte de changement à fort enjeu économique et social ?
- Un contexte de renouvellement de l'instance ? voire une difficulté à susciter des candidatures ?

**Bénéficiez d'un accompagnement gratuit
par l'Aract Auvergne Rhône-Alpes**

Vous souhaitez vous inscrire
dès maintenant ?

Remplissez le formulaire en
ligne avant le 30 octobre

S'INSCRIRE

contact-aract-aura@anact.fr



Le dialogue social, au sein de l'instance CSE (et de son éventuelle commission SSCT), est une composante importante de l'entreprise, tant pour l'amélioration des conditions de travail que pour accompagner les changements auxquels l'entreprise est confrontée. L'activité du CSE peut être vue comme un « travail » à part entière : il s'agit de produire quelque chose. Il est donc possible d'en améliorer l'organisation, les méthodes, les pratiques, l'efficacité.

C'est l'objectif de l'accompagnement proposé !

La démarche proposée

- Un accompagnement de votre CSE, dans sa dimension paritaire, sur 6 à 10 mois, associant l'éventuelle commission SSCT,
- Une démarche mettant l'accent sur l'enjeu d'amélioration des conditions de travail,
- La possibilité de participer à des temps d'échanges inter-entreprises avec les autres entreprises engagées dans la démarche.

Cadrer la démarche
Partager un état des lieux
Choisir des pistes de progrès à expérimenter
(environ 5 réunions)

Temps d'échange inter-entreprises : partager les constats et les pistes de progrès

Expérimenter des pistes de progrès
Faire un bilan et définir les perspectives
(appuis ponctuels de l'Aract adaptés aux besoins + 1 réunion bilan)

Temps d'échange inter-entreprises : partager des retours d'expériences

Durée : de 6 à 10 mois

Un accompagnement : pour quoi faire ?

Voici quelques exemples de sujets pour lesquels vous pourriez décider, à l'issue de votre état des lieux, d'expérimenter de nouvelles manières de faire.

Sur le fonctionnement régulier de l'instance CSE :

- Mieux préparer les réunions, les ordres du jour
- Mieux structurer et animer les réunions
- Repenser la présentation et la diffusion des comptes rendus
- Mettre en discussion un bilan annuel, un plan d'action prévisionnel
- Améliorer l'articulation entre CSE et éventuelle CSSCT
- Améliorer le lien avec les salariés, avec les éventuels représentants de proximité, les fonctions transversales, les managers...

Dans le cadre d'un sujet particulier à traiter :

- Construire un diagnostic partagé (analyse de données, enquête de terrain...)
- Améliorer la manière d'associer les salariés, les managers
- Améliorer la manière de partager les informations dans un contexte de changement
- S'essayer à un sujet complexe tel que RPS, absentéisme, réorganisation...
- Préparer la négociation d'un accord



Besoin d'informations ?

Barbara DUQUESNE
b.duquesne@anact.fr / 06 87 84 67 19

Rémi COTTET
r.cottet@anact.fr / 06 24 55 02 07